



Institut de Formation en Soins Infirmiers
Centre Hospitalier Charles Perrens

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires,
nous serons ravis de pouvoir vous répondre.

Contacts

Coordonnées

Tel : 05.56.56.34.31
secretariat.ifs@ch-perrens.fr

Contact

Madame RAFIK Siham
ssadik@ch-perrens.fr

Site internet

<http://iform.ch-perrens.fr/>

TAXE D'APPRENTISSAGE

Engagez-vous à nos côtés !



Les formations constituent l'un des éléments centraux de la qualité de notre système de santé et de l'efficacité de ses professionnels, aussi engagez-vous à nos côtés !

Votre soutien est majeur. Participez à l'excellence de la formation des infirmier-e-s de demain.

Christine Noé, directrice

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Charles Perrens a besoin de votre taxe d'apprentissage pour encore mieux former les futurs infirmier·e·s qui prendront soin de vous ou de vos proches demain.

En soutenant l'IFSI de Charles Perrens, vous vous impliquez dans la formation de personnes qui ont choisi de s'engager au service de la santé des autres.

Ainsi vous contribuerez directement à améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants en soins infirmiers au travers de :

- la mise en place d'enseignement par la simulation en santé (« jamais la première fois sur un patient »)
- l'achat de nouveaux logiciels d'information et de communication (serious games, e-learning)
- 'amélioration des conditions matérielles de formation.

Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'IFSI Charles Perrens ?

Dans le cadre de la loi « Avenir professionnel », nos formations sont habilitées à percevoir la part de 13 % ou « dépenses libératoires » de votre taxe d'apprentissage.

Les entreprises conservent leur totale liberté d'affectation. Ainsi, le versement de cet impôt réglementaire peut être directement effectué à l'Institut.

Versement direct : entre le 1er janvier et le 31 mai de l'année en cours

1. Par chèque à l'ordre de l'IFSI Charles Perrens – Taxe d'apprentissage
2. Par virement : retourner par mail le formulaire à télécharger sur notre site le formulaire de votre promesse de versement ainsi que la copie du virement à :

ifsi.secretariat@ch-perrens.fr copie ssadik@ch-perrens.fr

SIRET CHS CHARLES PERRENS : 26330584900019			
Relevé d'identité bancaire à utiliser exclusivement pour les virements émis au profit du compte BANQUE de FRANCE du comptable			
TITULAIRE : TRESORERIE HOSPITALIERE BORDEAUX-ARCACHON 033018			
DOMICILIATION : BANQUE de FRANCE de BORDEAUX			
RIB automatisé			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30001	00215	C331000000	48
Identification internationale			
IBAN	FR54 3000 1002 15C3 3100 0000 048		
Identifiant Swift de la BDF (BIC) BDFEFRPPCCT			
Code flux 53			